RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Université de Toulouse

Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles
Pôle des Affaires Institutionnelles

Dossier suivi par
Matthieu BOURDET
Tél. : + 33 5 61 55 66 06
daji.elections@utoulouse.fr

Décision portant recevabilité des candidatures en vue de l'élection des représentants des personnels de l'Université de Toulouse au Comité social d'administration d'établissement (CSAE) – scrutin du 03 au 10 décembre 2026.

Décision n° 2026-OR-127

LA PRÉSIDENTE

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 251-1 et suivants, R. 211-1 et suivants, R. 252-1 et suivants et R. 211-505 et suivants ;

Vu le Code général de la fonction publique de l'État, notamment les articles R. 211-503 à R. 211-584

Vu la délibération CNIL n°2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via internet ;

Vu le décret n° 2024-1038 du 6 novembre 2024 relatif aux dispositions réglementaires des livres Ier et II du code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 24 avril 2026 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par Internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la jeunesse et des sports pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, aux commissions paritaires d'établissement, aux commissions paritaires régionales, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat, aux commissions consultatives mixtes et au service de promotion de l'action sociale de l'université de Strasbourg pour les élections professionnelles fixées du 3 au 10 décembre 2026 ;

Vu l'arrêté du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 22 mai 2026 fixant les effectifs et les parts respectives de femmes et d'hommes pour l'élection des représentants du personnel aux comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et de certains établissements publics des

ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la jeunesse et des sports ;

Vu la circulaire NOR : ESRH2610522C du 17 avril 2026 ;

Vu la délibération 2025/01-CA-036, en date du 7 avril 2025 portant le professeur Odile RAUZY à la présidence de l'Université de Toulouse ;

Vu la délibération n° 2022/04/CA-039 portant création du comité social d'administration du 19 avril 2022 ;

Vu la décision n°2026-OR-055 fixant les effectifs et les parts respectives de femmes et d'hommes pour l'élection des représentants du personnel au comité social d'administration d'établissement (CSAE) de l'Université de Toulouse ;

Vu la décision 2026-OR108 fixant les conditions et modalités d'utilisation des technologies de l'information et de la communication par les organisations syndicales dans le cadre des élections professionnelles 2026 ;

Vu l'avis du comité social d'administration de l'établissement en date du 24 septembre 2026 sur la décision 2026-OR-108 ;

Vu l'avis du comité électoral consultatif en date du 24 septembre 2026 sur la décision n° 2026-OR-109 ;

Vu la décision n° 2026-OR-109 portant organisation des opérations électorales en vue de l'élection des représentants des personnels de l'Université de Toulouse au sein du comité social d'administration d'établissement (CSAE) - Scrutin du 03 décembre au 10 décembre 2026 ;

Considérant l'ordre d'affichage des candidatures à la suite du tirage au sort effectué le 3 novembre 2026.

DECIDE

Article 1 : Déclaration de recevabilité des listes de candidats au Comité social d'administration d'établissement (CSAE)

Après contrôle des pièces et de l'éligibilité des candidats, les listes suivantes sont déclarées recevables.
Elles apparaissent dans l'ordre d'affichage établit suite au tirage au sort du 3 novembre 2026 :

1. **Liste UNSA : 9 femmes – 11 hommes**

1	M. MICOUD Pierre	IGR	11	M. HELIES Olivier	IGR
2	Mme HANIN Alexandra	ASI	12	Mme MAUBE Françoise	TECH
3	M. MONNA Cédric	Contractuel	13	M. RAVEL Thierry	ASI
4	Mme ANTONIN Elodie	TECH	14	Mme KHOUJANE Nahima	TECH
5	M MARIE Réginald	TECH	15	M. RODRIGUEZ Frédéric	IGR
6	Mme DULUARD Sandrine	Contractuel	16	Mme SADRAN Caroline	Contractuel
7	M. CRUBEZY Eric	PU	17	M. SUBRA Philippe	TECH
8	Mme PENARY Marie	ASI	18	Mme ROUTABOUL Corinne	IGE
9	M. GONZALO José	ASI	19	M. DE PARSEVAL Philippe	IGR
10	Mme PREVOST Véronique	IGE	20	M. SEINE Grégory	IGR

2. **Liste CFDT Education Formation Recherche Publiques : 9 femmes – 9 hommes**

1	M. PLANCHON Hugues	IGE	11	Mme CHORT Isabelle	AAE
2	Mme CARRIERE Amandine	IGE	12	M. VIDAL Thierry	PR
3	M. MERBAHI Nofel	PU	13	Mme LOR Séverine	IGE
4	Mme AUTHIE Nathalie	ASI	14	M. GAYRAUD Thierry	PU
5	M. LAROSE Eric	ASI	15	Mme KERNEAU Laura	Tech ITRF
6	Mme BOUNOUA Safia	ATRF	16	Mme LACROIX Valérie	IGE
7	M. BACOU Patrice	Tech ITRF	17	M. PINON Dominique	AGREGE
8	Mme SARDA Stéphanie	MCF	18	M. DESPAS Fabien	PU-PH
9	M. BAZIRE Jean-François	IGE			
10	Mme HUMEAU Audrey	Tech ITRF			

3. **Liste CGT Ferc Sup Toulouse-Occitanie : 10 femmes – 10 hommes**

1	Mme DI-CARLO Nathalie	MP	11	Mme VIRENQUE Karine	BIBAS
2	M. CAMPI Antoine	PRAG	12	M. MARC Jean-Yves	Tech ITRF
3	Mme SERIOT Sandrine	ATRF	13	Mme LOPEZ Joëlle	Tech ITRF
4	M. LAMBARE Guillaume	IGE	14	Mme CAUSEL Mathilde	Magasinier
5	Mme GRIMA Christelle	Contractuel	15	M. BERMUDES Patrick	Tech ITRF
6	M. FALANDRY Hugo	PRAG	16	M. RABAYROL Jérôme	Tech ITRF
7	GAUDRU Cécile	TECH	17	M. NAVARRE Florent	SAENES
8	M. PUYOOU Franck	IGE	18	M. RIZZO Carlo	PU
9	Mme BAHIRE Diane	Contractuel	19	Mme MELOUK Fatma	ATRF
10	Mme FIALLO Maria-Lorenzina	PU	20	M. SANTIAGO Christophe	Tech ITRF

4. Liste FSU : 10 femmes – 10 hommes

1	Mme LEGENDRE Florence	AGREGE	11	Mme MATON Pascale	APAENES
2	Mme ROSA Nathalie	ITRF	12	M. CALLAREC Erwan	CERTIFIE
3	M. MARTIN François	PU	13	Mme ALARY Fabienne	PU
4	Mme GROUSSOUS Marie-Pierre	AAP	14	M. PUECH Pascal	MCF
5	M. MAERTEN Eddy	MCF	15	M. CARLE Thomas	MCF
6	Mme SEVEREC-CAUQUIL Alexandra	PU	16	M. BERQUEZ Laurent	PU
7	Mme CANO Emmanuelle	ASI ITRF	17	Mme ROCHANGE Christine	PU
8	Mme FRAYSSE Mélie	MCF	18	M. GUIOCHET Jérémie	PU
9	M. MIGNOT Pierre	MCF	19	Mme DUPRAT Christine	MCF
10	M. MAZIERES Stéphane	MCF	20	M. PETIT-ANORO Gabriel	Tech ITRF

5. Liste FNEC FP-FO : 7 femmes – 7 hommes

1	M. DAP Simon	MCF	11	M. FOUCHER Clément	MCF
2	Mme CLAEYS Emmanuelle	MCF	12	Mme. DOSSANT Sabine	ATRF
3	M. DEDIEU Joël	AGREGE	13	M. L'HERMITE Jean-Marc	DR
4	Mme ALBERTO Marjorie	ATRF	14	Mme LEPAGE Stella	Contractuel
5	M. LEDRU Gérald	MCF			
6	Mme COLLET Maéva	AGREGE			
7	M. BELINGER Antoine	MCF			
8	Mme ABDI ADAM Kadjia	ATRF			
9	M. CAQUINEAU Hubert	MCF			
10	Mme ORTEGA BESOMBES Valérie	AA			

Article 2 : Exécution

Le directeur général des services de l'Université de Toulouse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Publicité

La présente décision est transmise à la rectrice de l'académie de Toulouse, chancelière des universités. Elle est affichée avec les professions de foi déposées, dans l'ordre déterminé par tirage au sort, dans le bâtiment d'administration centrale sur le campus de Toulouse. Elle fait également l'objet d'une publicité sur le site internet de l'université.

Fait à Toulouse, le 05 novembre 2026
La présidente de l'université Toulouse par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles
REJEK Adeline

